

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU DIRECTEUR

N° A2025- 9	Délégation du Directeur de la Régie à Monsieur Arnaud Denudt pour la signature des bons de commande et marchés subséquents
-------------	--

- Vu** l'article R2221-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
- Vu** l'article 8.2 des statuts d'Eau du Grand Lyon - la Régie indiquant les fonctions du directeur
- Vu** l'arrêté A2023-1 du 9 janvier 2023 portant délégations de signature du Directeur de la Régie aux agents d'Eau du Grand Lyon - la Régie - Cas des bons de commande, modifié par arrêtés A2023-16 du 2 mai 2023 et A2023-19 du 27 juillet 2023 ;

ARRETE

Article 1 L'arrêté A2023-19 du 27 juillet 2023 est annulé.

Article 2 Délégation est donnée à Monsieur Arnaud Denudt, chef du service Commande publique et affaires juridiques, pour la signature des bons de commande et marchés subséquents d'un montant inférieur à 90 000 euros hors taxes

Villeurbanne, le 17 JAN. 2025

Le Directeur d'Eau du Grand Lyon – la Régie

Christophe DROZD

Exemplaire conservé par les services de la Régie

Notifié le 17.01.2025

Nom de l'agent : Arnaud Denudt

Signature de l'agent